



# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

---

## SERVICE ENVIRONNEMENT ET COLLECTE DES DECHETS

Communauté de Communes de la Haute Somme  
23 Avenue de l'Europe  
80200 Péronne

## Table des matières

I.	Présentation générale.....	4
A.	La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte .....	4
1.	La compétence collecte .....	4
2.	Les moyens humains.....	4
3.	Les moyens techniques (matériels et infrastructures) .....	5
4.	Les moyens financiers.....	5
B.	Délégation de missions au SMITOM .....	5
II.	La collecte des déchets .....	6
A.	La pré-collecte.....	6
1.	Dotation de bacs et sacs sélectifs .....	6
2.	Parc de Points d'Apport Volontaire .....	7
B.	Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	7
1.	Parc des camions de collecte .....	7
2.	Mode et fréquence de collecte.....	7
C.	Evolution des tonnages collectés.....	9
D.	Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement.....	10
1.	Les dépenses de collecte en régie.....	10
2.	Les dépenses de traitement.....	10
3.	Les dépenses d'investissement.....	11
E.	Les recettes de valorisation .....	11
III.	Les déchèteries .....	12
A.	Localisation et horaires d'ouverture.....	12
B.	Conditions d'accès .....	13
C.	Les flux de déchets.....	14
1.	Les déchets acceptés en déchèterie .....	14
2.	Les exutoires des déchets .....	15
3.	Les déchets interdits .....	15
D.	Fréquentation .....	16
E.	Les dépenses .....	16
1.	Les dépenses de fonctionnement.....	16
2.	Les dépenses d'investissement.....	17
3.	Les dépenses de transport et de traitement .....	18
F.	Les recettes .....	21
IV.	Collectes spécifiques.....	22
A.	Collectes d'amiante.....	22

B.	Collectes de pneus agricoles .....	22
V.	Le compostage .....	23
A.	Compostage domestique .....	23
B.	Compostage dans les cimetières.....	24
C.	Compostage collectif.....	25
VI.	Les actions de sensibilisation et de communication.....	26
A.	Communication auprès des usagers .....	26
B.	Mission ambassadeurs de tri .....	26
C.	Actions du SMITOM .....	27
1.	Animation des scolaires .....	27
2.	STOP pub.....	27
VII.	Evolution de l'organisation des services en 2022 .....	28

# I. Présentation générale

La Communauté de Communes de la Haute Somme regroupe 60 communes pour une population de 27 435 habitants.



La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CCHS a également délégué la compétence « bas de quai » au SMITOM du Santerre.

## A. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte

### 1. La compétence collecte

La compétence de collecte de la CCHS se traduit par :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Selective (corps creux et corps plats), réalisée en régie ;
- La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire ;
- La collecte des déchets réceptionnés sur les quatre déchèteries situées à Péronne (Mont Saint Quentin et La Chapelette), Roisel et Saily Saillisel.

Pour assurer ce service à la population, la CCHS dispose de moyens humains, techniques et financiers.

### 2. Les moyens humains

Le service déchèterie est composé de 4,5 ETP pour le gardiennage.

Le service de collecte est composé de 13 ETP.

Les services sont gérés par 1,5 ETP.

La comptabilité, les ressources humaines, la communication et le secrétariat représentent 1,5 ETP pour l'ensemble des deux services.

### 3. Les moyens techniques (matériels et infrastructures)

#### Ordures Ménagères :

- 7 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont 3 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée ;
- 1 camion benne 3.5 Tonnes avec haillon ;

#### Déchèteries :

- 4 déchèteries ;
- 2 chargeurs télescopiques ;
- 12 bennes de 30 m<sup>3</sup>
- 3 bennes de 20 m<sup>3</sup>
- 4 bennes de 10 m<sup>3</sup> ;
- 1 camion ampliroll.

### 4. Les moyens financiers

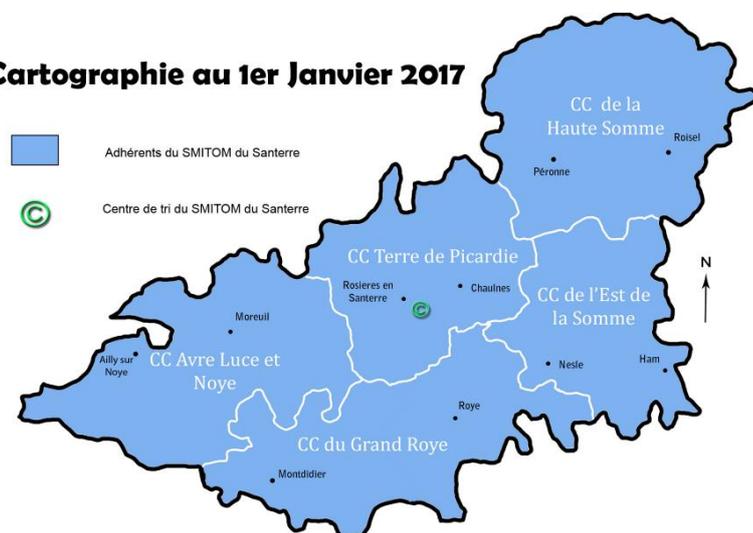
Les différents moyens financiers sont :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;
- Une redevance pour les campings ;
- La Tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels ;
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place ;
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser ;
- Diverses subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...).

## B. Délégation de missions au SMITOM

Le Syndicat intercommunal basé à Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 95 569 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Cartographie au 1er Janvier 2017



La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en points d'apport volontaire ;
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ;
- Le traitement de la Collecte Selective (corps creux et corps plats) ;
- La prévention des déchets dont le compostage domestique ;
- Les bas de quai des déchèteries (depuis le 01/01/2020).

## II. La collecte des déchets

Le service concerne les 60 communes et comprend plusieurs types de collecte :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) des corps creux et plats, réalisée en régie ;
- La collecte en points d'apport volontaire pour le verre ;
- La collecte au sein des quatre déchèteries du territoire ;
- Les collectes spécifiques (Amiante, pneus agricoles, ...).

### A. La pré-collecte

#### 1. Dotation de bacs et sacs sélectifs

La CCHS met gratuitement à disposition des foyers des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles et des sacs de tri pour la Collecte Sélective.

Les demandes de bacs destinées aux administrés et aux professionnels sont faites à partir d'un formulaire complété et signé par les services de la Mairie.

Les volumes de bacs OMR sont attribués en fonction du nombre de personnes dans le foyer :



Les gros producteurs tels que les entreprises, les écoles, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres pour les OMR ainsi que pour le tri sélectif en fonction des flux et des quantités de déchets produites par semaine.

En 2021, 673 bacs ont été livrés, particuliers et gros producteurs confondus.



La maintenance des bacs est également gérée par nos services. Elle concerne la réparation (roues ou couvercle), le changement de contenance, le remplacement de bac en cas de vol ou dégradation ainsi que la livraison au domicile sur prise de rendez-vous. Un agent assure ce service quotidiennement.

En 2021, 5 Tonnes de bacs usagés ont été rachetées par la société ARFP en vue d'être recyclés.

Les rouleaux de sacs de tri sont mis à disposition des administrés au sein de leurs mairies et dans les quatre déchèteries du territoire. Les mairies se procurent les rouleaux de sacs au sein du service technique de la CCHS.

En 2021, 21 465 rouleaux de sacs jaunes et 20 655 rouleaux de sacs bleus ont été distribués.

## 2. Parc de Points d'Apport Volontaire

La CCHS gère un parc de Points d'Apport Volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre répartis sur les 60 communes. On en dénombre 163 sur le territoire dont 8 en déchèterie. La dotation des PAV se fait en fonction du nombre d'habitants par commune. Leur emplacement est déterminé en fonction des zones d'affluence.

La Communauté de Communes a prévu de renouveler l'intégralité de son parc de PAV sur 4 ans. Le choix s'est tourné vers des colonnes personnalisables représentant le territoire afin d'améliorer l'intégration visuelle dans le paysage. Il est également un support essentiel de communication pour inciter le geste de tri du verre. En 2021, 70 colonnes défectueuses ont été changées.

Les Points d'Apport Volontaire sont lavés une fois par an. Le nettoyage des zones est fait par les communes.



La prestation de collecte du verre est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et géré par le SMITOM du Santerre.



Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également concernés par ce type de collecte. Le SMITOM du Santerre a contractualisé avec le Relais qui assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. On dénombre 47 bornes sur le territoire.

## B. Organisation de la collecte en porte-à-porte

### 1. Parc des camions de collecte

La collecte en porte-à-porte se fait en régie pour cela la CCHS dispose de :

- 7 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont 3 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée.

Chaque jours, cinq camions sont utilisés pour effectuer la collecte dont trois camions dédiés aux Ordures Ménagères Résiduelles, un camion aux corps creux (sacs jaunes) et un camion aux coprs plats (sacs bleus).

La maintenance, les petites réparations et l'entretien des camions sont gérés par nos services. Un agent assure ce service quotidiennement.

### 2. Mode et fréquence de collecte

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est réalisée tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne et Doingt-Flamicourt qui sont collectées toutes les semaines.

La collecte du tri sélectif est réalisée tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne qui est collectée toutes les semaines.

En semaine paire, nous effectuons 13 tournées d'Ordures Ménagères Résiduelles et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour le corps creux et 5 pour le corps plats).

<b>SEMAINE PAIRE</b>					
	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>OM</b>	Herbécourt Feuillères Hem Monacu Cléry Sur Somme Allaines (+Feuillaucourt) Aizecourt le Haut Eterpigny Villers Carbonnel Barleux Flaucourt Biaches Maurepas Leforest	Péronne	Brie Mesnil Bruntel Devise Estrées Mons Poeuilly Bernes Bussu	Roisel Driencourt Aizecourt Le Bas Liéramont Longavesnes Guyencourt Saulcourt Heudicourt + Revelon Sorel le Grand Nurlu	Péronne gros producteurs
					Doingt-Flamicourt

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>TRI</b>	Bouchavesnes Bergen Rancourt Allaines (+Feuillaucourt) Moislains Aizecourt le Haut Nurlu	Guillemont Longueval Ginchy Flers Gueudecourt Lesboeuifs Combles Maurepas Hardecourt aux Bois	Brie Mesnil Bruntel Devise Estrées Mons Hancourt+ Nobescourt Vraignes en Vermandois Bouvincourt Poeuilly Bernes	Tincourt Boucly Hervilly Montigny Hesbécourt Templeux le Guérard Le Ronssoy Epehy + Malassises Collège de roisel	Péronne

En semaine impaire, nous effectuons 14 tournées d'Ordures Ménagères et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour le corps creux et 5 pour le corps plats).

<b>SEMAINE IMPAIRE</b>					
	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>OM</b>	Hancourt+ Nobescourt Vraignes en Vermandois Bouvincourt Cartigny + Brusles Buire Courcelles Templeux la Fosse Combles Lesboeuifs Gueudecourt Flers Ginchy Longueval Guillemont Hardecourt aux Bois	Péronne	Tincourt Boucly Marquaix Hamelet Hervilly Montigny Hesbécourt Templeux le Guérard Villers Faucon Rancourt Sailly Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt Manancourt Equancourt Fins	Bouchavesnes Bergen Moislains Le Ronssoy Epehy + Malassises	Péronne gros producteurs
					Doingt-Flamicourt

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>TRI</b>	Biaches Eterpigny Villers Carbonnel Barleux Flaucourt Herbécourt Feuillères Hem Monacu Cléry Sur Somme	Doingt - Flamicourt Bussu Cartigny + Brusles Buire Courcelles Driencourt Templeux la Fosse Aizecourt Le Bas	Liéramont Guyencourt Saulcourt Heudicourt + Revelon Sorel le Grand Sailly Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt Manancourt Equancourt Fins	Marquaix Hamelet Roisel Villers Faucon Longavesnes	Péronne

Tous les vendredis, une collecte spécifique est dédiée aux gros producteurs de déchets tels que les métiers de bouches, les établissements scolaires, les campings et les habitats collectifs.

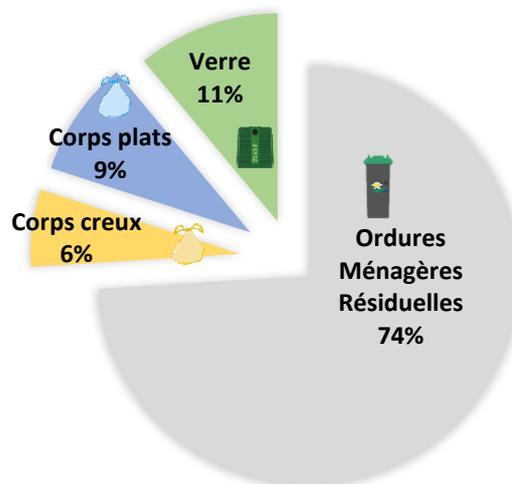
Chaque équipe comprend un chauffeur et un rippeur. Les jours de collecte de Péronne en Ordures Ménagères Résiduelles et en Collecte Sélective, les équipes sont composées d'un chauffeur et de deux rippeurs par camion.

## C. Evolution des tonnages collectés

La collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) est assurée par nos services en régie. La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire est effectuée par la société Minéris et gérée par le SMITOM du Santerre.

	2020	2021
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>27 978</b>	<b>27 435</b>
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	7 900 T 282,4 kg/hab	7 374 T 268,8 kg/hab
<b>Corps creux (sac jaune)</b>	463 T 16,6 kg/hab	612 T 22,3 kg/hab
<b>Corps plats (sac bleu)</b>	738 T 26,4 kg/hab	933 T 34 kg/hab
<b>Verre (PAV)</b>	1 094 T 39,1 kg/hab	1 113 T 40,6 kg/hab
<b>TOTAL collectés</b>	<b>10 197 T</b> <b>364,5 kg/hab</b>	<b>10 033 T</b> <b>365,7 kg/hab</b>

### PART DES TONNAGES COLLECTÉS



En 2021, les tonnages des corps creux et des corps plats ont chacun augmenté d'environ 30% par rapport à l'année 2020 notamment grâce l'extension des consignes de tri effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de la mise en place de campagnes de communication.

Cela a permis de réduire de 7% les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Cependant elles représentent encore 74% des tonnages collectés.

Les OMR sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu, géré par la société PAPREC (ex-COVED).

Les corps creux et les corps plats sont séparés et stockés sur le quai de transfert de Nurlu avant d'être acheminés vers deux centres de tri :

- Les corps creux (sac jaune) sont transférés au centre de tri de Véolia à Amiens ;
- Les corps plats (sacs bleus) sont envoyés au centre de tri de Rosières en Santerre.

Les différents flux sont ensuite triés par matière et expédiés vers des filières de valorisation spécifique. Les erreurs de tri sont facturées et transférées à Nurlu pour être enfouies.

En Octobre 2021, un essai de vidage des corps plats directement au centre de tri de Rosières en régie a été effectué dans le but de supprimer le quai de transfert de Nurlu pour le flux bleu. Cet essai a été concluant et a débouché sur une mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## D. Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement

### 1. Les dépenses de collecte en régie

	POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
<b>Pré-Collecte</b>	<b>Acquisition de contenants :</b>	
	Sacs de tri	28 592,93 €
	Composteurs	13 598,58 €
<b>Collecte</b>	<b>Charge de fonctionnement :</b>	
	Eau, électricité, gaz	6 569,39 €
	Entretien du bâtiment	2 573,87 €
	Fournitures de petits équipements	10 496,67 €
	Fournitures administratives	76,08 €
	Abonnement téléphone	1 814,29 €
	Prestations de service	8 269,97 €
	Assurance	22 143,65 €
	<b>Véhicules :</b>	
	Maintenance, entretien, visite périodique	89 732,20 €
	Logiciel de géolocalisation	1 552,32 €
	Carburant	91 422,44 €
<b>Personnel :</b>		
	Collecte, lavage, autres tâches et encadrement	652 554,41 €
	Formation / visite médicale / EPI	8 701,81 €
<b>Communication</b>	Calendriers de collecte	1 356,00 €
	Consignes de tri	2 253,60 €
	Mission Ambassadeurs de tri	32 472,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>974 181,11 €</b>

Le coût de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective s'élève à **974 181,11 € TTC** (hors investissement) soit **35,50 €/an/habitant**.

### 2. Les dépenses de traitement

POSTE DE DEPENSES	MONTANT TTC
Collecte, transport et tri du verre	52 232,65 €
Marché d'exploitation – Centre de tri	93 151,55 €
Centre de tri du SMITOM – Corps plats	49 715,33 €
Refus centre de tri SMITOM	10 858,60 €
Centre de tri VEOLIA – Corps creux	113 986,42 €
Refus centre de tri VEOLIA	15 382,73 €
Transfert des recyclables	98 228,10 €
Traitement des déchets ménagers résiduels COVED	800 699,59 €
Indemnités nuisances (CET Nurлу)	13 117,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 247 372,20 €</b>

En 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est passée de 18 à 30 € la Tonne.

Le coût de la traitement des OMR et de la Collecte Sélective s'élève à **1 247 372,20 € TTC** soit **45,47 € / an / habitant**.

### 3. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Consultation bornes à verre	810,00 €
Bacs	39 927,18 €
Armoire séchante	1 569,62 €
Plateforme sécurisée	1 554,00 €
Compresseur	1 260,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 120,80 €</b>

En 2021, les dépenses d'investissement sont de **45 120,80 €**.

### E. Les recettes de valorisation

MATERIAUX RECYCLES	TONNAGE	PU DE REVENTE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
<b>Acier</b>	82,65 T	215,63 €	17 822,33 €
<b>Aluminium</b>	5,84 T	576,50 €	3 366,75 €
<b>Emballages plastiques</b>	222,81 T	271,48 €	62 716,77 €
<b>Papiers cartons complexés (PCC)</b>	18,46 T	10,00 €	184,64 €
<b>Papiers carton non complexés (PCNC)</b>	221,32 T	137,90 €	30 521,76 €
<b>Papiers JRM</b>	142,18 T	85,46 €	12 150,90 €
<b>RDM</b>	571,89 T	62,26 €	35 607,80 €
<b>Verre</b>	1 113,08 T	26,06 €	29 015,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 378,23 T</b>		<b>191 386,09 €</b>

<b>SOUTIEN CITEO 2021</b>	<b>106 033,26 €</b>
---------------------------	---------------------

<b>VALORISATION DES BACS USAGES (5T)</b>	<b>1 685,45 €</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>299 104,80 €</b>
---------------------------	---------------------

En 2018, le SMITOM du Santerre a signé le contrat à la performance avec CITEO, éco-organisme désigné par l'Etat pour recueillir des fonds auprès des entreprises productrices des emballages. Les sommes perçues sont reversées aux collectivités pour collecter et traiter les emballages faisant l'objet d'une valorisation énergétique ou d'un recyclage.

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet :

- D'un soutien financier (CITEO) ;
- D'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés vers une entreprise spécialisée.

En 2021 les recettes issues de la Collecte Sélective s'élèvent à **299 104,80 €**.

**Le bilan de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, de la Collecte Sélective et du verre s'élève 1 922 448,51 € soit 70,07 €/an/habitant.**

### III. Les déchèteries

La CCHS assure la gestion du haut de quai des déchèteries comprenant la gestion du personnel, l'enregistrement des entrées, l'orientation des usagers vers les bennes appropriées au type de déchets apportés, le respect des consignes de tri spécifiques aux différents prestataires, ainsi que le contrôle de l'exécution des missions confiées au SMITOM.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMITOM du Santerre assure la gestion des bas de quai des quatre déchèteries de la CCHS avec notamment la gestion des enlèvements des bennes et des contenants de déchets, le transport et le traitement jusqu'à leur exutoire final.

#### A. Localisation et horaires d'ouverture

La CCHS met à disposition des usagers du territoire quatre déchèteries. Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries sont différents selon la période (été/hiver) :

- **La Chapelette, Route de Barleux 80200 Péronne :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée	LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée	MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée	JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée		DIMANCHE	Fermée	

- **Mont Saint Quentin, Rue d'Athènes 80200 Péronne :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

- **Roisel, Rue de la gare 80240 Roisel :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

- **Sailly Saillisel, Rue du château 80360 Sailly Saillisel :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

Celles-ci permettent de déposer les déchets qui ne sont pas ramassés par la collecte en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire, de par leur taille, leur volume ou leur nature (dangereux, électriques ou toxiques).

## B. Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers, associations ou collectivités résidant sur le territoire de la CCHS. Pour cela, il faut être muni d'une carte d'accès ou d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.

La création de la carte se fait sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, accompagné du formulaire de demande de carte dûment complété et d'une copie de carte d'identité. Elle est limitée à une par foyer et doit être présentée lors de chaque passage en déchèterie. L'accès est limité à 3m<sup>3</sup> par semaine.

L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels, artisans et commerçants résidant ou réalisant un chantier sur le territoire de la CCHS et sur présentation d'un KBIS. Un bon de dépôt complété et signé par les deux parties est remis lors de chaque passage.

## C. Les flux de déchets

### 1. Les déchets acceptés en déchèterie

Les quatre déchèteries du territoire ont la possibilité d'accueillir les déchets suivants :

#### 1. LES DÉCHETS DANGEREUX :



Ampoules et néons



Batteries



Bouteilles de gaz



Cartouches d'encre et toners



Extincteurs



Huiles de friture



Huiles de vidange



Piles et accumulateurs



Produits chimiques



Radiographies

#### 2. LES DÉCHETS VOLUMINEUX :



Bois



Cartons



Métaux



Gravats



Meubles hors d'usage



Papier



Pneus

#### 3. LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :



Ecrans



Gros électroménager



Petits appareils ménagers



Radiateurs Ventilateurs



Réfrigérateurs Congélateurs

#### 4. LES DÉCHETS VERTS :



Pelouse



Tailles et branchages



Feuilles

#### 5. LES TEXTILES :



Chaussures



Maroquinerie



Vêtements



Linge de maison

L'ensemble des déchets doivent être préalablement triés avant de venir en déchèterie.

## 2. Les exutoires des déchets

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés en déchèterie sont orientés vers des exutoires adaptés :

FLUX	EXUTOIRES	TYPE DE TRAITEMENT
Encombrants	COVED NURLU	Enfouissement
Déchets Verts	COVED NURLU	Compostage
Gravats	COVED NURLU	Remaniment de carrières
Ferraille	FER FRICOURT	Valorisation matière
Bois	SECODE BOVES	Valorisation matière
Mobilier	ECO MOBILIER*	Valorisation matière
Papiers/Cartons	SMITOM DU SANTERRES	Valorisation matière
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ECO DDS*	Traitement spécialisé
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	AIR RESSOURCERIE ECO SYSTEME*	Réemploi Valorisation matière
Huiles minérales	ECO HUILE	Valorisation matière
Huiles végétales	ECO GRAS	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR*	Valorisation matière
Batteries	FER FRICOURT	Valorisation matière
Piles	COREPILE*	Valorisation matière
Ampoules et néons	RECYLUM*	Valorisation matière
Radiographies	REMONDIS	Valorisation matière

\* Ces exutoires font partie des filières à Responsabilité Elargies du Producteur (REP), ce dispositif est financé par éco-participation payée par le client lors des achats. Les flux collectés n'engendrent donc aucun coût de transport et de traitement pour la collectivité. Par ailleurs, les DEEE, le mobilier et les déchets dangereux spécifiques engendrent des recettes sous la forme d'un soutien financier.

## 3. Les déchets interdits

Les déchets ci-dessous sont interdits au sein des déchèteries de la CCHS :

CATEGORIES REFUSEES	FILIERES D'ELIMINATION EXISTANTES
Les Ordures ménagères	Collecte en porte à porte / Compostage domestique
Les sacs de tri jaunes et bleus	Collecte en porte à porte
Les Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)	Pharmacies et les laboratoires de biologie médicale
Les cadavres d'animaux et déchets d'abattoir	Vétérinaires Equarrissage (Art L226-2 du Code Rural)
Les carcasses de voitures et autres véhicules	Ferrailleurs ou autres professionnels spécialisés dans les véhicules hors d'usage
Les déchets phytosanitaires professionnels	ADIVALOR
L'amiante et déchets amiantés	Sociétés spécialisées / Déchèteries spécifiques
Les produits radioactifs	ANDRA
Les engins explosifs	Gendarmerie
Les déchets non refroidis	Attendre le refroidissement
Les pneus de poids lourds, de véhicules agricoles et des professionnels	Sociétés spécialisées
Les graisses et boues de stations d'épuration, lisiers, fumiers.	Sociétés spécialisées
Le bois traité au goudron	Sociétés spécialisées

## D. Fréquentation

L'année 2021 a été marquée par l'ouverture de la déchèterie de Saily Saillisel le 17 mai 2021 et la fermeture temporaire de la déchèterie de Mont Saint Quentin de Péronne (du 17 mai au 16 juin). Pour pallier à la fermeture de Mont Saint Quentin, la déchèterie de La Chapelette à Péronne était ouverte du lundi au samedi, matin et après-midi et le dimanche matin.

FREQUENTATION				
	La Chapelette	Roisel	Mont Saint Quentin	Saily Saillisel
Particuliers	19 282	12 662	36 878	A partir du 17 mai : 6 444 entrées

Le nombre de passages global en déchèterie reste stable. L'ouverture de la déchèterie de Saily Saillisel a permis de toucher de nouveaux usagers de communes éloignées des déchèteries déjà existantes.

De plus, en 2021, nous avons enregistré **1 077 dépôts** de professionnels représentant **11 847 € de recettes**.

Les professionnels sont autorisés à la déchèterie de Roisel, de La Chapelette, Route de Barleux à Péronne et de Saily Saillisel.

La tarification en vigueur pour les apports des professionnels (gravats, déchets verts ou encombrants) est fixée à :

- 15 € par passage et pour un volume de 3 m<sup>3</sup> si 1 seul passage par trimestre civil ;
- 11€ par passage et pour un volume de 3 m<sup>3</sup> si plus de 1 passage par trimestre civil.

Les déchets dangereux spécifiques, les huiles moteurs et les pneumatiques des professionnels ne sont pas acceptés.

## E. Les dépenses

### 1. Les dépenses de fonctionnement

POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
<b>Charge de fonctionnement :</b>	
Eau, électricité, gaz	3 446,07 €
Fournitures administratives	518,80 €
Fournitures de petits équipements	6 196,84 €
Abonnement téléphone	3 130,62 €
Prestations de service	5 940,00 €
Assurance	4 818,47 €
Opérations amiante	15 503,20 €
Collecte de pneus	1 230,00 €
<b>Véhicules :</b>	
Maintenance, entretien, visite périodique, géolocalisation	12 182,83 €
Carburant	3 340,34 €
<b>Personnel :</b>	
Agents de déchèterie et encadrement	175 282,02 €
Formation / visite médicale / EPI	1 858,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>233 447,58 €</b>

Le coût de fonctionnement des déchèteries s'élève à **233 447,58 €** soit **8,50 € / an / habitant**.

## 2. Les dépenses d'investissement

DECHETERIE	NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Déchèterie de Mont Saint Quentin	Mise aux normes	23 929,00 €
Déchèterie de La Chapelette	Box déchets verts	19 176,00 €
Déchèterie de Sailly-Saillisel	Construction	556 836,04 €
Autres	Achat d'équipements	3 090,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>603 031,91 €</b>

En 2021, les dépenses d'investissement sont de **603 031,91 €**.



Déchèterie de Mont Saint Quentin



Déchèterie de La Chapelette



Déchèterie de Sailly Saillisel

### 3. Les dépenses de transport et de traitement

#### A. Bilan par déchèterie

DECHETERIE LA CHAPELETTE – PERONNE					
FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC	COÛT/ TONNE
Encombrants	1 064,11 T	47 811,38 €	133 123,06 €	180 934,44 €	170,05 €
Déchets verts	1 306,81 T	26 264,18 €	28 729,85 €	54 994,04 €	42,08 €
Ferraille	91,60 T	4 471,40 €	-	4 471,40 €	48,81 €
Carton	40,60 T	7 445,03 €	-	7 445,03 €	181,37 €
Gravats	1 178,83 T	12 791,41 €	11 619,98 €	24 411,39 €	20,70 €
Bois	59,98 T	3 411,51 €	5 140,51 €	8 552,02 €	142,58 €
Ameublement	63,68 T	-	-	-	-
Déchets Dangereux Spécifiques	9,87 T	-	-	9 148,07 €	926,85 €
<b>TOTAL</b>				<b>289 956,39 €</b>	

Deux nouvelles bennes ont été mises en place à la déchèterie de la chapelette en remplacement de bennes encombrants :

- La benne bois en Février 2021 ;
- La benne ameublement en Juillet 2021.

DECHETERIE DE MONT SAINT QUENTIN - PERONNE					
FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC	COÛT/ TONNE
Encombrants	1 179,96 T	36 687,85 €	147 796,92 €	184 484,77 €	156,34 €
Déchets verts	945,33 T	18 704,88 €	20 771,45 €	39 476,32 €	41,75 €
Ferraille	105,36 T	4 202,93 €	-	4 202,93 €	39,89 €
Carton	55,12 T	3 052,12 €	-	3 052,12 €	55,37 €
Gravats	645,64 T	7 547,72 €	6 407,34 €	13 955,07 €	21,61 €
Bois	46,40 T	2 739,56 €	3 969,71 €	6 709,27 €	144,59 €
Ameublement	113,62 T	-	-	-	-
Déchets Dangereux Spécifiques	31,52 T	-	-	25 470,50 €	808,07 €
<b>TOTAL</b>				<b>277 350,98 €</b>	

Deux nouvelles bennes ont été mises en place à la déchèterie de Mont Saint Quentin en remplacement de bennes encombrants :

- La benne bois en Février 2021 ;
- La benne ameublement en Avril 2021.

DECHETERIE DE ROISEL					
FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC	COÛT/ TONNE
Encombrants	905,21 T	30 253,69 €	113 557,02 €	143 810,70 €	158,86 €
Déchets verts	408,86 T	14 736,36 €	8 989,49 €	23 257,20 €	56,88 €
Ferraille	63,42 T	4 209,17 €	-	4 209,17 €	66,36 €
Carton	45,48 T	11 574,51 €	-	11 574,51 €	254,49 €
Gravats	462,82 T	6 525,32 €	4 576,25 €	11 101,57 €	23,98 €
Bois	2,24 T	-	194,51 €	194,51 €	86,83 €
Ameublement	0,00 T	-	-	-	-
Déchets Dangereux Spécifiques	15,17 T	-	-	12 628,58 €	832,47 €
<b>TOTAL</b>				<b>185 844,24 €</b>	

En Décembre 2021, une benne bois a été testée au sein de la déchèterie de Roisel. En raison d'un manque de place, la benne ameublement n'a pas pu être mise en place.

DECHETERIE DE SAILLY SAILLISEL					
FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC	COÛT/ TONNE
Encombrants	265,74 T	10 153,92 €	33 743,01 €	43 896,93 €	165,18 €
Déchets verts	275,76 T	7 266,67 €	6 133,49 €	13 400,16 €	48,59 €
Ferraille	21,14 T	1 015,92 €	-	1 015,92 €	48,05 €
Carton	10,52 T	2 564,02 €	-	2 564,02 €	243,72 €
Gravats	253,94 T	3 121,40 €	2 541,38 €	5 662,77 €	22,29 €
Bois	21,96 T	1 425,77 €	1 900,98 €	3 326,74 €	151,49 €
Ameublement	4,86 T	-	-	-	-
Déchets Dangereux Spécifiques	5,43 T	4 991,11 €	-	4 991,11 €	919,17 €
<b>TOTAL</b>				<b>74 857,65€</b>	

Sur Sailly Saillisel, la benne ameublement a été mise en place en Octobre 2021.

AUTRES DECHETS			
FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	TOTAL TTC
Batteries	3,495 T	-	-
Huile minérale	Non communiqué	-	-
Huile végétale	Non communiqué	-	-
Piles	0,976 T	-	-
Pneus	Non communiqué	6 917,64 €	6 917,64 €
DEEE	298,129 T	16 657,01 €*	16 657,01 €
Lampes et Néons	1,55 T	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>23 574,65 €</b>

\* Coût d'enlèvement des DEEE par l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie (A.I.R).

## B. Autres dépenses

FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC	COÛT/TONNE
Encombrants	151,56 T	5 130,04 €	19 015,59 €	24 145,63 €	159,31 €
Déchets verts	121,36 T	2 181,51 €	2 653,59 €	4 835,10 €	39,84 €
Amiante	52,50 T	-	24 215,48 €	24 215,48 €	461,24 €
<b>TOTAL</b>				<b>53 196,21 €</b>	

Les autres dépenses correspondent au traitement des encombrants de l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie (AIR) et aux dépôt des déchets verts directement sur le site d'enfouissement de Nurlu par les communes ayant préalablement eu une autorisation de dépôt par la CCHS.

## C. Bilan total par flux de déchets

FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC
Encombrants	3 566,58 T	130 036,87 €	447 235,60 €	577 272,47 €
Déchets verts	3 058,12 T	69 153,59 €	67 277,87 €	135 962,82 €
Gravats	2 541,23 T	29 985,85 €	25 144,95 €	55 130,80 €
Ameublement	182,16 T	-	-	-
Bois	130,58 T	7 576,84 €	11 205,71 €	18 782,55 €
Cartons	151,72 T	24 635,67 €	-	24 635,67 €
Ferraille	281,52 T	13 899,41 €	-	13 899,41 €
Déchets Dangereux Spécifiques	62,00 T	52 238,26 €		52 238,26 €
DEEE	298,129 T	16 657,01 €	-	16 657,01 €
Location matériel (bennes et compacteur)	26 342,77 €			26 342,77 €
Amiante	52,50 T	24 215,48 €		24 215,48 €
<b>TOTAL</b>				<b>945 137,24 €</b>

Les dépenses de transport et de traitement s'élèvent à **945 137,24 € soit 34,45 € /an/habitant**.

L'augmentation du coût de traitement des encombrants est notamment dû à l'augmentation de la TGAP passant de 18 € la tonne à 30 €. Avec la mise en place de benne ameublement dans l'ensemble des déchèteries, les tonnages d'encombrant doivent baisser de moitié pour l'année 2022.

Une subvention de **59 767,85 €** est allouée à l'association AIR pour l'enlèvement des encombrants en porte à porte. La CCHS leur met à disposition deux bennes encombrants gratuitement.

**Les dépenses liées au fonctionnement, au transport et au traitement des différents flux s'élèvent à 1 178 584,82 € soit 42,95 € / an / habitant.**

En ajoutant la subvention d'AIR, les dépenses totales (hors investissement) sont de **1 238 352,67€**.

## F. Les recettes

DECHETS VALORISES	TONNAGE	PU DE REVENTE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
Batteries	3,495 T	599,48 €	2 095,20 €
Cartons	151,72 T	137,87 €	20 917,60 €
Ferraille	281,52 T	294,65 €	82 949,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>436,73 T</b>	<b>-</b>	<b>105 962,26 €</b>

SOUTIENS ECO-ORGANISMES	
OCAD3E	26 201,12 €
ECO DDS	2 360,73 €
ECO MOBILIER	13 284,52 €

TARIFICATION DES PROFESSIONNELS	11 847,00 €
---------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>159 655,63 €</b>
---------------------------	---------------------

En Décembre 2021, la mise en place de l'éco organisme ECO DDS nous a permis d'obtenir un petit soutien. Pour 2022, celui-ci sera plus élevé et permettra de diminuer les dépenses liés aux traitement des produits chimiques de moitié.

L'ensemble des recettes des déchèteries est de **159 655,63 €**.

**Le bilan de fonctionnement, de transport et de traitement des déchets issus des déchèteries s'élève 1 018 929,19 € soit 37,13 € / an / habitant (hors investissement et hors subvention AIR).**

## IV. Collectes spécifiques

### A. Collectes d'amiante

La CCHS a organisé en partenariat avec la société COVED à Nurlu deux opérations amiante qui se sont chacune déroulées sur deux samedis consécutifs.

La collecte était sur rendez-vous pour réserver le kit amiante et enregistrer le jour du dépôt de l'utilisateur.

La première opération s'est déroulée les 22 et 29 Mai. Elle a permis de traiter 32,30 tonnes apportées par 168 foyers.

La deuxième opération était les samedi 16 et 23 Octobre. Elle a permis de collecter 15,34 tonnes apportées par 100 foyers.

En 2021, nous avons donc traité 47,64 tonnes d'amiante représentant un coût de 23 544,18 € pour la collectivité.



### B. Collectes de pneus agricoles

La FDSEA de la Somme a organisé une collecte de pneus usagés sur les exploitations agricoles, une initiative qui s'inscrit dans la démarche ENSIVALOR. Le traitement des pneumatiques agricoles ne rentre pas dans une filière classique de recyclage du fait de leur dégradation due aux conditions météorologiques.

La Communauté de Communes de la Haute Somme s'est engagée à verser à la FDSEA 80 une subvention équivalente à trente euros/Tonne dont le montant total correspondra au tonnage livré par les agriculteurs du territoire.

En 2021, 17 exploitations du territoire de la CCHS ont livré des pneus dans le cadre de cette opération pour un tonnage total de 41 Tonnes. La subvention versée par la collectivité à la FDSEA a été de 1 230 €.



## V. Le compostage

### A. Compostage domestique

La Communauté de Communes de la Haute Somme propose aux habitants du territoire des composteurs en plastique (400 L) ou en bois (1 000L) à prix réduit.

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. Les personnes réservent le composteur de leur choix auprès du SMITOM du Santerre.

Tous les trimestres, en partenariat avec le SMITOM du Santerre, la CCHS organise des réunions d'information et de distribution de composteurs aux habitants ayant effectué une réservation. Un guide de compostage leur est remis qui reprend l'ensemble des explications du mode de fonctionnement d'un composteur.

**COMPOST ET VOUS ?**

Reservez vite votre composteur

et apprenez à créer vous-même votre engrais naturel

Inscriptions : **03.22.78.60.69**

SMITOM DU SANTERRE

Communauté de Communes de l'EST de la SOMME

TERRE PICARDIE

En 2021, 105 composteurs ont été distribués au cours de l'année :

CAPACITE	COÛT D'ACHAT CCHS	PARTICIPATION DEMANDEE AUX USAGERS	COMPOSTEURS DISTRIBUES	RECETTE 2021
 <b>400 L</b>	<b>40,41 €</b>	<b>15 €</b>	<b>42</b>	<b>630 €</b>
 <b>1 000 L</b>	<b>93,6 €</b>	<b>25 €</b>	<b>63</b>	<b>1 575 €</b>

## B. Compostage dans les cimetières

En 2021, les communes de la CCHS non dotées de composteurs ont été sollicitées afin d'en installer un au sein de leur cimetière, le but étant de supprimer les déchets verts encore présents dans les ordures ménagères. Cela a également permis de mettre en place le tri des plastiques suite à l'extension des consignes de tri.

9 communes ont bénéficié de cette mise en place :



Tincourt-Boucly



Villers-Faucon



Le Ronssoy



Marquais-Hamelet



Aizecourt-Le-Bas



Brie



Péronne



Cléry-Sur-Somme



Biaches

## C. Compostage collectif

Dans le but de réduire les déchets alimentaires au sein des ordures ménagères résiduelles, le SMITOM du Santerre a sollicité une commune de notre territoire pour faire un essai de compostage partagé.

Monsieur Compère, maire de Bussu, a répondu positivement à cette demande. Le SMITOM a donc fabriqué et installé le composteur dans le centre du village de Bussu.

Une réunion d'information auprès des habitants a été réalisée avec la mise à disposition de bio-seau pour favoriser leur implication dans le projet.

La CCHS met à disposition du SMITOM du broyat pour alimenter le composteur en carbone.

Depuis sa mise en service, le composteur communal est un réel succès.



## VI. Les actions de sensibilisation et de communication

### A. Communication auprès des usagers

Chaque année, la CCHS élabore, imprime et distribue les calendriers annuels de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective par commune. Ils sont également disponibles sur le site internet de la CCHS : <https://www.coeurhautesomme.fr>.

Suite à l'extension des consignes de tri, le SMITOM du Santerre a mis, à disposition de la CCHS, des flyers reprenant les déchets nouvellement autorisés au sein des sacs jaunes qui sont l'ensemble des emballages alimentaires : films plastiques, pots et barquettes en plus des bouteilles et flacons en plastique et métal.

### B. Mission ambassadeurs de tri

La CCHS s'est fixée pour objectif d'améliorer ses performances en matière de tri sélectif.

Elle a donc fait appel à un prestataire, RETIF à qui elle a confié une mission de contrôle et de suivi des nouvelles consignes de tri.

La mission, réalisée par deux ambassadeurs de tri, s'est déroulée durant 10 semaines de Juin à Septembre 2021 sur l'ensemble du territoire (60 communes).

Le bilan de cette action se traduit par :

- 64 % des habitants présentent des sacs jaunes ;
- 59 % des habitants présentent des sacs bleus ;
- Seul 10% de ces personnes présentent des sacs avec des erreurs de tri.

Le résultat qualitatif est plutôt satisfaisant, cependant le quantitatif appelle à l'évolution.



## C. Actions du SMITOM

### 1. Animation des scolaires

Lors de l'année scolaire de Septembre 2020 à Juin 2021, 87 animations ont été dispensées par le SMITOM au travers du territoire permettant de sensibiliser 1 747 élèves au tri des déchets.

Les écoles ayant bénéficié des animations sont les suivantes :

Ecoles	
Ecole primaire Heudicourt	Ecole primaire Villers-Carbonnel
Ecole primaire Mont Saint Quentin Péronne	Ecole primaire Buire-Courcelles
Ecole primaire La Chapelette Péronne	Ecole primaire Cartigny
Ecole primaire du centre Péronne	Ecole primaire Heudicourt
Ecole privée Sacré Cœur Péronne	Ecole primaire Flaucourt
Ecole primaire Tincourt-Boucly	Ecole primaire Le Ronssoy
Ecole primaire Brie	RPC St Exupéry Combles

D'autres animations auprès d'enfants ont été réalisées :

- Hôpital de jour de Péronne
- Vacances plurielles Moislains
- Vacances plurielles Epehy
- Vacances plurielles Roisel
- Vacances plurielles Heudicourt
- Vacances plurielles Combles

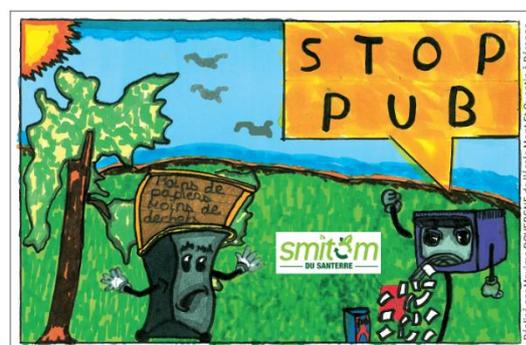
### 2. STOP pub

Le SMITOM a organisé un concours de dessin pour la création d'un autocollant « STOP PUB » auprès des élèves de CM2 du territoire (5 communautés de communes). Le gagnant de ce concours est Maxime Dovernge un élève de l'école de Mont Saint Quentin de Péronne.

L'autocollant « STOP PUB » a été distribué à l'ensemble des mairies afin de les transmettre à leurs administrés.

Le but est de les apposer sur la boîte aux lettres de manière à signaler son souhait de ne plus recevoir de publicité et de réduire ses déchets.

En effet, le papier issu des prospectus de publicité représente jusqu'à 40 kg par foyer et par an.



## VII. Evolution de l'organisation des services en 2022

### Collecte en porte-à-porte :

- Réorganisation du circuit de collecte avec la collecte de Péronne sur deux jours
- Suppression du quai de transfert pour le flux bleu
- Recrutement d'ambassadeurs de tri
- Achat d'un véhicule électrique pour les ambassadeurs de tri
- Rencontre et mise en place de tri chez les gros producteurs et collectivités
- Remplacement des racks de stockage
- Achat d'un camion d'ordures ménagères
- Vente d'un camion d'ordures ménagères

### Collecte en point d'apport volontaire :

- Renouvellement du parc de Points d'Apport Volontaire pour le verre.

### Collecte en déchèterie :

- Mise aux normes des déchèteries de Roisel et Mont Saint Quentin :
  - o Achat de locaux DDS
  - o Création d'un local D3E à Roisel
  - o Achat de nouvelles cuves à huile double peau avec abris
  - o Couverture d'une case D3E à La Chapelette
- Aménagement paysager de la déchèterie de Saily Saillisel
- Essai de collecte des films et bâches plastiques en déchèterie
- Remplacement du chargeur télescopique de la déchèterie de Mont Saint Quentin
- Vente du camion ampliroll
- Mise en place d'un nouvel éco-organisme pour les déchets ménagers spécifiques
- Broyage des sapins de Noël à la déchèterie de La Chapelette
- Mise à disposition de broyat pour les usagers au sein de la déchèterie de La Chapelette et de Saily Saillisel
- Amélioration de la signalétique au sein des déchèteries (Totems d'entrée et panneaux d'indication)

### Autres :

- Organisation de collectes d'amiante.